



**QUESTIONS // RÉPONSES**

**En cas de garde alternée, comment faire ?**

Vous pouvez effectuer votre demande en ligne concernant les différents trajets. Un seul droit d'accès est à régler.

**Mon enfant utilise les services de la SNCF pour son transport. Est-ce possible de s'inscrire en ligne ?**

**OUI**, parallèlement, vous devez retirer un formulaire d'abonnement SNCF auprès de l'établissement scolaire fréquenté, et le retourner au service transport scolaire.

**Mon enfant est scolarisé hors département. Est-ce possible de l'inscrire en ligne ?**

**OUI**, au regard des établissements de rattachement de la commune de domiciliation

**Mon enfant est en situation de handicap. Est-ce possible de l'inscrire en ligne ?**

**NON**, vous devez retirer un dossier d'inscription au service transport scolaire.

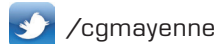
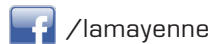


lamayenne.fr

Un procédé simple, rapide et sécurisé.

Pour tous renseignements : **Conseil général de la Mayenne**

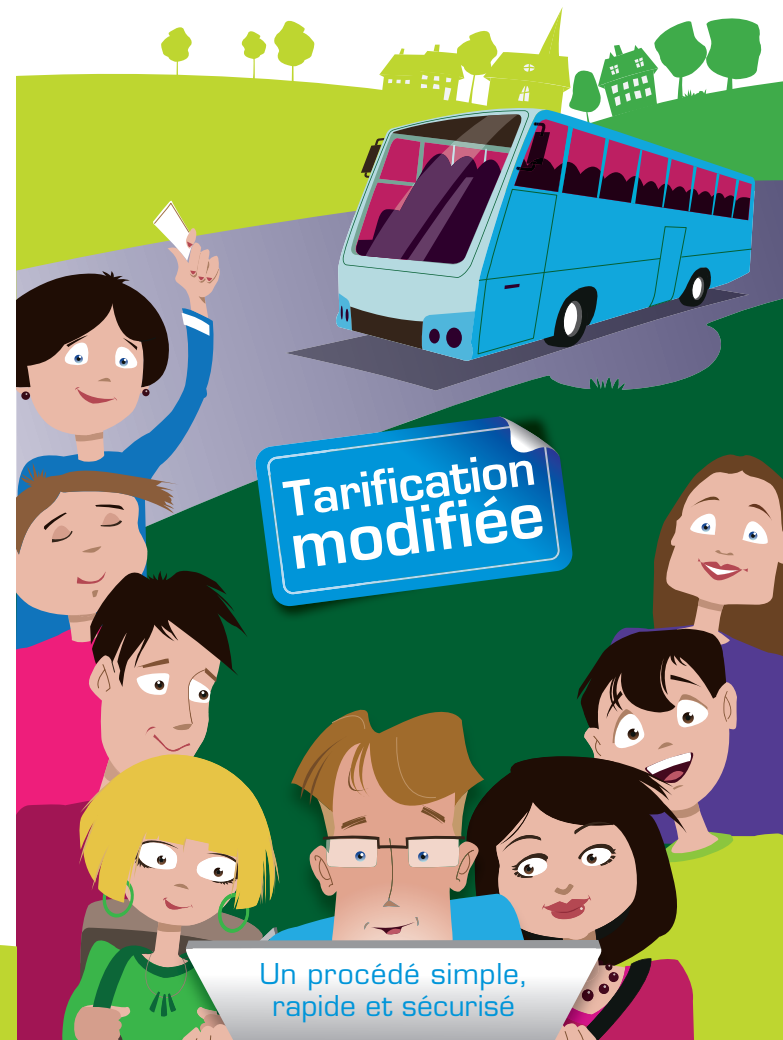
Direction du Transport et de la Mobilité  
39 rue Mazagran  
BP 1429 - 53041 LAVAL CEDEX  
Tél : 02 43 66 69 52  
Courriel : dtm@cg53.fr



Inscription au **TRANSPORT SCOLAIRE**

sur lamayenne.fr

du 2 avril  
au 5 juillet 2015 (date obligatoire)



Création : studioversion2.com - Imprimé sur papier recyclé - Février 2015



Inscrivez-vous en ligne sur le site  
[www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr)  
**du jeudi 2 avril au**  
**dimanche 5 juillet 2015** (date obligatoire).



Le Conseil général organise et finance le transport scolaire des 13 700 élèves mayennais. Un travail de préparation des itinéraires, des points d'arrêt et des moyens est mené dès le début de l'été, afin de définir près de 400 circuits. Ce travail rigoureux permet de proposer aux familles des services opérationnels et sécurisés dès le premier jour de la rentrée scolaire, en septembre.

Ainsi, l'inscription doit être obligatoirement effectuée, entre le 2 avril et le 5 juillet.

Cette année, **toute inscription effectuée, sans motif valable, après le 5 juillet donnera lieu à une majoration de la participation familiale.**

### L'inscription en ligne offre de nombreux avantages :

- Un procédé simple, rapide et efficace,
- Un paiement en ligne sur un site sécurisé,
- Le suivi de l'instruction en ligne.

## QUESTIONS // RÉPONSES

### Suis-je concerné ?

**NON**, si votre enfant est interne.

**OUI**, si votre enfant est domicilié en Mayenne, en dehors des communes de Laval Agglomération et étudie dans un établissement primaire ou secondaire, public ou privé de la Mayenne, rattaché à votre commune.

### Comment m'inscrire ?

Grâce à un accès internet et une adresse mail. Connectez-vous sur [www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr), rubrique «inscription au transport scolaire» ou sur [www.transportscolaire.lamayenne.fr](http://www.transportscolaire.lamayenne.fr)

### Vous bénéficiez déjà des transports scolaires :

Vous recevrez à votre domicile, début avril, un mot de passe et un identifiant. Inscrivez-vous avec ces éléments, en cliquant sur l'onglet «reconduction» de la page «transport scolaire en Mayenne»

### Vous êtes un nouvel utilisateur des transports :

Cliquez sur l'onglet «nouvelle demande» de la page «transport scolaire en Mayenne».

Un identifiant vous sera attribué et vous devrez créer votre mot de passe.

### Jusqu'à quelle date puis-je inscrire mon enfant ?

N'attendez pas le dernier moment pour inscrire votre enfant ! En l'inscrivant entre le 2 avril et le 5 juillet, vous bénéficierez d'un meilleur tarif. Pour des raisons de gestion, **toute inscription effectuée sans motif valable après le 5 juillet 2015, donnera lieu à une majoration de la participation familiale de 30 €/ par enfant.**



### Où me connecter ?

- depuis mon domicile
- à ma mairie

L'adresse mail vous permet de recevoir la confirmation de l'inscription et du paiement en ligne.

**Si vous ne disposez pas d'adresse mail, le paiement s'effectue uniquement par chèque ou espèces.**

### Et pour effectuer mon règlement ?

Le paiement s'effectue par :

- carte bleue sur un site sécurisé
- espèces ou chèque à l'ordre de la Régie du transport départemental

### Quels sont les tarifs du transport scolaire pour une famille ?

**Du 2 avril au 5 Juillet**

1 <sup>er</sup> enfant	70 euros
2 <sup>ème</sup> enfant	35 euros
3 <sup>ème</sup> enfant	20 euros
A partir du 4 <sup>ème</sup>	gratuité

**À partir du 6 Juillet** sans justification (déménagement, affectation tardive dans un établissement)

1 <sup>er</sup> enfant	100 euros
2 <sup>ème</sup> enfant	65 euros
3 <sup>ème</sup> enfant	50 euros
A partir du 4 <sup>ème</sup>	30 euros

### À la rentrée, mon enfant aura-t-il sa carte de transport ?

**OUI**, dès validation de votre demande sur [lamayenne.fr](http://lamayenne.fr) et uniquement après le paiement du droit d'accès. **Dans la semaine du 24 au 29 août, vous recevrez sa carte à votre domicile.**

